

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
Accord-cadre de Fournitures Courantes et
Services

1 - Identification du pouvoir adjudicateur :

Commune de Petite-Île – Service Commande Publique
192 rue Mahé de Labourdonnais, B.P. 28 - 97429 Petite-Île
Téléphone : 02 62 56 79 79
Courriel : marches@petite-ile.re
Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

2 - Procédure de passation de l'accord-cadre : Procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la Commande Publique.

3 - Objet de l'accord-cadre : Achat et livraison de consommables pour imprimantes et télécopieurs.

4 - Caractéristiques principales de l'accord-cadre : Pour chaque lot, il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique conformément aux articles L2125-1 1° et R2162-1 et suivants du Code de la Commande Publique. L'accord-cadre sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la Commande Publique.

5 - Décomposition en lots et montants annuels :

La consultation est divisée en deux lots distincts dont les montants annuels HT sont les suivants :

Lot n°1 : Consommables pour autres imprimantes et télécopieurs d'origine à la marque:

- Montant annuel minimum : Sans
- Montant annuel maximum : 3 000 € HT

Lot n°2 : Consommables pour imprimantes HP d'origine à la marque:

- Montant annuel minimum : Sans
- Montant annuel maximum : 7 000 € HT

6 - Délai d'exécution : Par dérogation à l'article 3.2.2 du CCAG FCS, les délais d'exécution sont fixés en jours ouvrés. Pour chaque bon de commande émis par le pouvoir adjudicateur, le délai maximal d'exécution ne devra pas dépasser **10 jours ouvrés**. Le délai d'exécution commence à courir le lendemain de la réception du bon de commande.

7 - Durée de l'accord-cadre : L'accord-cadre est conclu pour une durée ferme allant du 1^{er} janvier 2020 (ou sa date de notification si celle-ci est postérieure) au 31 décembre 2020.

8 - Conditions d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation est disponible gratuitement sur le site internet : <https://marchespublics-petite-ile.omnikles.com>

9 - Critères de jugement des offres : Pour aboutir au choix de l'offre économiquement la plus avantageuse, le Pouvoir Adjudicateur se fondera sur les critères suivants avec leur pondération :

- Le prix : 80%
- La Valeur Technique : 20 %

Le détail de la notation est précisé dans le cahier des charges simplifié.

10 - Critères de sélection des candidatures : Les candidatures qui ne présentent pas de garanties techniques, professionnelles et financières jugées suffisantes ne seront pas admises. Les documents à produire sont indiqués au règlement de la consultation.

11 - Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

12 - Date limite de réception des offres : les offres, rédigées en français, devront parvenir par voie électronique (via le profil acheteur et selon les conditions définies au règlement de la consultation) avant : le ³⁰12/2019, à 12H00 (heure locale, UTC + 4).

13 - Date d'envoi de l'avis à la publication 13/12/2019

Petite-Ile, le 12 /12/2019



Le Maire,

Serge Hoareau